Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260401-D26_26-DE

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_26

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 1er avril**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 25 mars 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de Conseillers présents : 28
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 25 mars 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, Mme FORESTIER Anne, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire,
M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, M. ROUSSEAU David, Mme THEBAULT DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. ARNAL Cyrille, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme SORAIS Justine pouvoir à NEDELEC Emilie.

Absents excusés : -

Absents : -

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : M. GOUABLIN Raphaël.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260401-D26_26-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er AVRIL 2026

26-26)ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) MARCHES D'ASSURANCES – CONVENTION DE CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES-PRECISION

Rapporteur : Mme Marie-Noëlle LEGROS, Adjointe

Nomenclature : 1.1 – COMMANDE PUBLIQUE/Marchés publics

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 et suivants,
VU la délibération n°26-17 du 11 février 2026 approuvant la constitution du groupement de commande pour des prestations en assurances,
VU le projet de convention constitutive modifié instituant le groupement de commande, ci-annexé,

CONSIDERANT l'échéance au 31 décembre 2026 des marchés publics d'assurances pour les couvertures suivantes :

- Dommages aux biens et risques annexes
- Responsabilité Civile, individuelle accident, protection juridique des personnes morales
- Protection juridique des Elus et des Agents
- Flotte automobile, auto-mission des collaborateurs
- Risques statutaires

CONSIDERANT l'intérêt de cette démarche dans une optique de rationalisation des coûts,
CONSIDERANT la nécessité d'anticiper le renouvellement de ces contrats dans des conditions garantissant la sécurité juridique et l'adéquation aux besoins des services,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE PRECISER** la répartition des couts suivante : chaque membre du groupement signera avec les co-contractants (prestataires) retenus un marché à hauteur de ses besoins propres tels que déterminés dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises. Les frais d'AMO seront refacturés par la ville au CCAS au coût prorata de la dépense selon le schéma suivant : la facturation de l'AMO sera répartie au prorata du poids des dépenses réalisées en 2025 pour chacun des établissements. Les (éventuels) coûts de publicité d'appel d'offres suivront le même schéma,
- **D'APPROUVER** la convention constitutive du groupement présentée en annexe ainsi modifiée,
- **DE PREVOIR** les crédits budgétaires correspondants,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260401-D26_26-DE

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

R. GOUABLIN

Le Maire,

J. LE BESCO